Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 5 — TARIFS GARDERIE

applicable au 1er janvier 2026

Madame Anne Claude MORIN a réuni la commission scolaire et propose une augmentation des tarifs de la garderie à appliquer à partir du 1er janvier 2026.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- De 0.55 € de la demi-heure le matin.
- De 1.20 € de 16h30 à 17h00 (gouter inclus)
- De 0.55 € de la demi-heure de 17h00 à 18h30.

Les dépassements après 18h30 seront facturés 3.00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette augmentation des tarifs garderie comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor